

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 4 février à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 24 janvier 2025,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Catherine PINEAU,  
Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT, Christelle GIRAUD,  
Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

(dont 0 mandat)

Absents : Éric MILLET, Cécile THOMAS, Thibault BONNANFANT et  
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : François GUILLOT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 6 février 2025

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024**  
**(délibération n° 2025-02-04)**

Le maire présente le compte de gestion 2024 du comptable du service de gestion comptable de Saint-Maixent-l'École correspondant au compte administratif 2024 de la commune puis demande aux membres du conseil municipal de s'exprimer sur le dernier.

Par un vote unanime à main levée, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2024 du comptable du service de gestion comptable de Saint-Maixent-l'École.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,  
François GUILLOT